

Arrêté n ° 004 - 2026 du 6 janvier 2026

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

Le Maire de la Commune de **BACQUEVILLE-EN-CAUX**,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Route,

**Vu** la demande présentée par Monsieur Nicolas CHANDELIER, en vue d'obtenir un arrêté de circulation et de stationnement dans le cadre des travaux au niveau de n°14 rue des Douze Apôtres à Bacqueville-en-Caux, effectués par l'entreprise R&J HABITAT, sise 12 rue La Croix Saint-Léonard à Bacqueville-en-Caux. Les travaux sont prévus à partir du 7 janvier 2026, d'une durée de 15 jours.

**CONSIDERANT** que pendant la manifestation, il importe de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité publique et éviter tout accident.

**ARRÈTE**

**Article 1 :** Du 7 au 21 janvier 2026 l'entreprise R&J HABITAT est autorisée à occuper le domaine public, les places de stationnement situées le long de la rue, en face du n° 12 et n° 14 rue des Douze Apôtres à Bacqueville-en-Caux afin de stationner leur véhicule pour effectuer des travaux au niveau de n°14 rue des Douze Apôtres à Bacqueville-en-Caux.

**Article 2 :** Des mesures et la signalisation adéquate vont être mises en place pour la sécurité des usagers par L'entreprise R&J HABITAT. La rue devra être remise en état et nettoyée après les travaux.

**Article 3 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de ROUEN qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**Article 4 :** L'entreprise R&J HABITAT, le Commandant de la brigade de Gendarmerie et Monsieur le Maire de BACQUEVILLE-EN-CAUX sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bacqueville-en-Caux,  
Le 6 janvier 2026

Jean-Marie ADAM,  
Le Maire

